



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 17 décembre 2012 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h 34

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

CM-201212271

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012

6 Règlements

6.1 Avis de motion - règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 26-2013 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2013

CM-201212272

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors de la séance ordinaire du conseil du 19 décembre 2012, le règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201212273

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
